Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 484

Artikel: De Rio à Moscou le cartel de l'électricité fait ses prix
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016322

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une grève sans intérêt

apparaître des activistes proches de l'extrême-gauche, les uns membres des syndicats, les autres pas, qui mettent l'accent sur les divergences, quand ils ne les accentuent pas pour accroître seulement leur part d'influence. La souplesse des responsables de l'IG-Metall, le syndicat de la métallurgie allemand, leur a permis de se retrouver après quelques ratés dans la ligne des revendications majoritaires, mais on a souvent frôlé la rupture, avec ce qu'elle représente d'aigreur, de rancune, de démobilisation.
Demain, la grève des sidérurgistes sera peut-être tenue pour une étape décisive dans la vie du monde ouvrier dans sa lutte contre le chômage. Pour autant que chacun en Europe sache en tirer la leçon, car ces problèmes se posent désormais, en tout cas, au niveau européen.

De Rio à Moscou le cartel de l'électricité fait ses prix

Aura-t-on assez chanté, face à la "normalisation" socialiste, les vertus de la libre concurrence envisagée sous le signe de l'économie de marché, ce système tant vanté par les milieux industriels ? Ces couplets sonnent faux, nous l'avons montré ici — même à plusieurs reprises (entre autres, DP 483). Mais s'il fallait encore une démonstration de la vanité de ces contes de fées économiques, voici la petite brochure éditée par le Centre Europe-Tiers Monde à Genève (1) et intitulée "Multinationales et Droits de l'homme". Au sommaire, une analyse fouillée des activités du cartel mondial de l'électricité, et de la façon dont les grandes multinationales de ce secteur se sont partagé le marché. Une documentation précise et fascinante, au centre de laquelle on retrouve tout naturellement quelques sociétés helvétiques, Brown Boveri aux premiers rangs. Quelques points de repères pour mieux apprécier l'utilité du travail mené par le groupe alémanique pour "la Campagne des droits de l'homme 1978" !

Dès le début du siècle, sont déjà en place quelques accords — protection du marché national, partage de la planète entre pays producteurs et non-producteurs — entre une poignée de grandes sociétés d'électricité, General Electric, Westinghouse, Siemens, AEG notamment. En fait, le marché mondial est déjà réparti ; et ce ne sont pas les lois anti-trusts qui verront progressivement le jour dans les pays industriels qui y changeront quelque chose : la législation est quasi-inexistante lorsqu'il s'agit de cartels d'exportations et "on néglige d'envisager que ces derniers peuvent ruiner l'économie des pays sous-développés ou en vicier totalement le développement".
Première mise à jour "officielle" de ce partage du gâteau : la fondation à Paris, le 30 décembre 1930 de l'Accord international sur l'information mutuelle et les paiements compensatoires, INCA, règlementant les relations des trusts mondiaux dans le domaine des biens d'équipement électrique. Neuf membres fondateurs, tous affublés d'un numéro de code : 1. AEG, Allgemeine Elektrizitätgesellschaft (RFA) — 2. The British Thompson — Houston Co. Ltd. (GB) — 3. Brown Boveri Cie Ltd. (CH) 4. The English Electric Co. Ltd. (GB) — 5. The General Electric Co. Ltd. (GB) — 6. International General Electric Co. Inc. (USA) — 7. Metropolitan Vickers Electrical Export Co. Ltd. (GB) — 8. Siemens-Schukert-Werk AG (RFA) 9. Westinghouse Electric International Co. En 1936, l'INCA devient l'IEA, Association internationale de l'électricité, dont le siège est à Londres. Le nombre de marchandises couvertes par des accords est en constante progression : en 1936, 15 accords (Brown Boveri est partie prenante pour 13 de ces 15 accords); en 1941 — la guerre ne change rien aux affaires ! — le 28e accord est conclu, il porte sur l'éclairage public.
En 1947, premiers accrocs. Aux Etats-Unis, des enquêtes sont ouvertes contre des membres de l'IEA : on peut démontrer que cette organisation avait créé un fonds de "lutte" pour combattre les non-membres ; ces révélations entraînent le retrait officiel de General Electric et Westinghouse, une rupture qui n'aura pas de conséquences pratiques semble-t-il.
En 1957, sont confirmés tous les accords conclus avant-guerre, y compris ceux concernant Westinghouse et General Electric. Et c'est sans frontières que croît l'IEA : sont admis autant des Japonais (qui renonceront à leur numéro de code à l'entrée en vigueur des loi anti-trusts japonaises) que des Soviétiques ou des Polonais. En tout au moins 83 truts en 1968. Activité débordante: en 1963, à Zurich, est élaborée la troisième règlementation concernant les commutateurs ; l'accord sur les transformateurs est mis au point en 1965 (fixation de prix indicatifs, contributions au "fonds de lutte", les prix sont convenus pour presque tous les pays du monde avec quelques exceptions comme l'Amérique du Nord, l'Europe industrialisée et l'Allemagne de l'Est).

Inutile d'entrer dans les multiples étapes de la prise de contrôle des marchés par ces dizaines de multinationales jouant de la "libre concurrence". Cet exemple seul, pour donner le ton : en 1974, Westinghouse-Studbaker, membre 55 de l'IEA, rachète deux firmes brésiliennes ; ces deux firmes sont les seuls producteurs indépendants de phares de véhicules et les seules entreprises indépendantes encore actives dans le secteur de l'éclairage public brésilien ; le membre 55 de l'IEA n'avait aucun intérêt à cette acquisition ; il ne le fait que pour aider deux maisons "sœurs", Philips et Siemens, à éliminer un concurrent.
Les scandales et les révélations n'entravent guère le développement de l'IEA : elle résiste au scandale de Philadelphie, procès monstres qui se concluent notamment par des peines d'emprisonnement pour des directeurs de Ge-

neral Electric et Westinghouse; elle résiste aussi aux retombées des accusations lancées par le "Times" le 7 avril 1975, qui dévoilait les machinations des producteurs de câbles pour dominer le marché, élimination de la concurrence, fixation des prix (la section ICDC, Coopération internationale pour le développement des câbles, née à Vaduz en 1931, est une des plus dynamique de l'IEA; son président, en 1975, était M. François Brunner, directeur des Câbleries de Cossonay); elle résiste enfin aux tentatives de la "commission de concurrence" de la CEE à Bruxelles pour déposer plainte officiellement contre l'ICDC susmentionnée.

Se fortifient donc progressivement, sous la houlette de l'association faîtière, le cartel de l'électroménager (frigos, machines à laver, etc.), celui des télécommunications, celui des câbles téléphoniques, des câbles électriques, pour ne nommer que ceux-ci. Le "comité des fabriques" s'occupe des "concurrents indésirables" (industries à très bas salaires installées dans le tiers-monde par exemple) et accorde le cas échéant le label de "producteur" qui donne accès aux marchandages internationaux (répartition des contrats, jusqu'aux plus petites commandes, comme l'ont montré des documents mis à jour) organisés au sein du "comité des exportations", la lutte contre les outsiders restant l'affaire du "comité de lutte" (règlementation très élaborée : livre d'instructions pour la lutte contre les non-membres). Pour plus de sécurité, le secrétariat de l'IEA a été, semble-t-il déplacé de Londres à Lausanne (Pully) depuis quelques années... En 1975, l'Institut d'économie mondiale de Kiel constate que les producteurs de câbles renoncent à une augmentation massive de leurs exportations; leur but : faire apparaître des phénomènes de pénurie qui permettront d'augmenter les prix; diagnostic des spécialistes : "Une telle situation n'est pensable que dans le cas d'un comportement étroitement cartellaire, en vertu duquel aucun producteur ne peut estimer opportun d'exploiter à son avantage la majoration des prix à l'exportation". Qu'en termes scientifiques ces choses-là...

Dans un tel contexte, la révélation, toujours par le Cetim, des agissements de Brown Boveri au Brésil, ne surprendra qu'à peine !

1) "Multinationales et Droits de l'homme". Série "Notes et documents sur les problèmes actuels du développement", publiée par le Centre Europe-Tiers monde (37, quai Wilson, 1201 Genève).

GENÈVE

Choisir son combat

Chaque année l'Etat de Genève fait un cadeau de 20 à 30 millions de francs aux contribuables aisés et aux banques de la place. En effet les impôts étant dus en général pour le mois de septembre, l'Etat, dont les obligations courent sur douze mois par an, doit emprunter des liquidités et consentir un escompte pour inciter les contribuables à anticiper leurs versements, ceci pour étoffer sa trésorerie jusqu'à l'été.

Cette manière de faire insatisfaisante doit être remplacée dès cette année par un système plus souple qui évitera de dilapider l'argent des contribuables au profit de ceux d'entre eux qui sont déjà des privilégiés. Le contribuable devra payer dix acomptes mensuels calculés sur la base de sa taxation de l'année précédente, sous réserve d'un changement intervenu dans sa situation (modification de revenu, chômage,...): au moment de la taxation effective un ajustement interviendra, si nécessaire, pour le solde des acomptes. Pour que le système fonctionne il faut que chacun s'acquitte de son dû chaque mois, d'où une pénalité pour les retardataires. Ajoutons que l'administration fiscale a prévu une période de quatre à cinq ans pour permettre aux contribuables qui actuellement sont débiteurs à son égard, d'éponger progressivement leur dette.

La fiscalité genevoise n'est pas satisfaisante, c'est un fait : depuis onze ans les effets de la progression à froid — augmentation des impôts plus que proportionnelle à l'inflation pour les petits et moyens revenus — n'ont pas été corrigés. Robert Ducret, le patron des finances, est un inconditionnel de l'équilibre budgétaire; il comprime les dépenses et se vante de n'avoir pas majoré les impôts; néanmoins les taxes de toutes sortes ont été augmentées.

Or le Parti du travail, assimilant ce nouveau mode de perception à une attaque contre les salariés, a lancé le référendum. Certes l'occasion était belle, mais le coup porte à côté de la cible. Dans une conjoncture où le mécontentement des contribuables va croissant — voir la Californie, le Danemark, la Belgique notamment — une victoire facile est toujours tentante, comme d'ailleurs une opposition de principe aux budgets publics qui dispense de faire des propositions alternatives. Pourtant les forces de gauche doivent choisir leur combat. A défaut elles feront le jeu de ceux qui ne pensent qu'à paralyser l'action des collectivités publiques pour leur seul profit.

Dans le contexte genevois, certains milieux de la droite rient sous cape; le référendum communiste n'est pas pour leur déplaire puisque ce sont eux, en réalité, qui seront touchés. Alors pour améliorer la fiscalité, pourquoi pas une initiative commune de la gauche, au lieu de ce cocorico sans perspective politique et sans effet sur le sort des salariés ?